

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 347 portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget du Service Local (exercice 1962).

n° 347

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
23 janvier 1962Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962Date du numéro
31 juillet 1962

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires _ d'outre-mer et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété

Vu l'arrêté n° 1209 du 16 février 1962 rendant exécutoire la délibération n° 291 du 12 février 1962, portant adoption du Budget du Service Local pour l'exercice 1962. Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 21 juin 1962. A adopté dans sa séance du 2 juillet 1962 la délibération dont la teneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Sont ouverts au Budget du Service Local (exercice 1962) les crédits supplémentaires ci-après : Chapitres et articles (des Dépenses) 9- 7 — Locations nouvelles pour logement du personnel administratif.....4.000.000 10- 4 — Frais de déplacement des médecins de brousse.....300.000 12- 3 — Personnel d'Enseignement du 1^{er} degré (recrutement 3 instituteurs, 4^e trimestre) ...925.000 4 — Personnel d'Enseignement technique (1 professeur, 1 instituteur 4^e trimestre).....725.00 1.650.00 12- 9 — Matériel d'Enseignement et fournitures scolaire.....1.750.000 14- 5 — Rémunération électricien Migaud au 1^{er} service de la Voirie.310.000 7 — Recrutement gardien supplémentaire à la Centrale Electrique de Tadjourah.....100.000 15- 3 — Dépenses de Matériel du Service de 1^{er} information Hall.....725.000 9 — Eclairage urbain1.000.000 12 — Dépenses de fonctionnement en Matériel du Cercle de Dikhil. 13 — Dépenses de fonctionnement de la moto-pompe de Dikhil. 177-151— Dépenses d'e et d'électricité de la prison de Dikhil.....25.000 24- 1 — Grosses réparations des bâtiments administratifs.....1.000.000 3 — Entretien et réparations des villas ministérielles.....1.500.000 4 — Travaux d'entretien des logements autochtones1.800.000. 26- 2 — Subvention à la Fédération des Sports pour règlement d'une commande d'équipement sportif passée et non régularisée en 1961400.000 3 — Frais de débarquement de denrées ; et de matériel d'Aide Sociale2.600.000 3.000.000 28- 2 — Clôture terrain à Ambouli de l'A.T.S.....3.000.000 Reliquat restant à payer sur marché, transformation pavillon des entrées des locaux Péltet 1.700.000 Achat d'ameublement pour divers bâtiments du Cercle de Tadjourah85.000 Ameublement villas ministérielles1.300.000 Frais de participation aux missions de développement de la pêche et d'étude des pâturages organisées par le Bureau d'Assistance Technique DE l'O.N.U.....1.41.000 Total des crédits supplémentaires26.270.000 Art. 2—Est réduite de 15.000.000 et ramenée de 70.000.000 à 55.000.000 la recette inscrite au Budget du Service Local, exercice 1962, au

chapitre 10-1 au titre de « Prise en charge par l'Etat des indemnités d'éloignement et différentielles . Art. 3. —La couverture des crédits supplémentaires autorisés à l'article premier ainsi que la compensation de la diminution de recettes résultant de l'article 2 seront assurées par l'inscription des recettes supplémentaires suivantes: Chapitres et articles (des Recettes) 2-1

— Taxe intérieure de consommation	26.970.000	2	— Taxe sur le tabac	3.000.000	3
— Taxe sur le kath	6.000.000	4	— Taxe sur les alcools.....	2.300.000	5
— Taxe sur l'essence	2.000.000			40.270.000	8-1
.....	1.000.000			41.270.000	

Le Président de la Commission Permanentede l'Assemblée TerritorialeOMAR IBRAHIM HADOM.Le Secrétaire de la Commission Permanen-
teps de l'Assemblée Territoriale

ABDOULKARIM HASSAN DORANI